

# **L'EDUCATION SPECIALISEE EN GUINEE**

## **CREATION DE L'ECOLE DES SOURDS DE BOULBINET**

### **Historique**

L'Ecole des sourds de Boulbinet a été créée sur la demande expresse et sur l'initiative propre du Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales de l'époque pour l'éducation des enfants sourds dans le cadre de l'éducation spécialisée avec l'appui technique des volontaires américains du Corps de la Paix. Dans le souci permanent de la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière d'éducation et de prise en charge des enfants déficients visuels, auditifs et mentaux, le Secrétariat d'Etat aux Affaires Sociales en collaboration avec cette ONG, a jeté les bases d'un noyau de l'éducation spécialisée destinée à l'éducation des enfants sourds et malentendants. A sa création, cette école comptait un effectif de 14 élèves dont 5 filles. Conformément aux dispositions de la Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'homme, qui reconnaît le droit à l'éducation sans distinction ni exclusion, de la Charte des Nations Unies sur les personnes handicapées (1992) reconnaissant les mêmes droits à l'éducation pour les personnes handicapées et de la Déclaration de Salamanque, Espagne (1994), rendant obligatoire l'éducation des enfants handicapés, qui stipule entre autres : « *L'éducation est un droit fondamental de chaque enfant qui doit avoir les possibilités d'acquérir et de conserver un niveau de connaissance acceptable. (...) Chaque enfant a des caractéristiques des intérêts des aptitudes et des besoins d'apprentissage qui lui sont propres* », les systèmes éducatifs doivent être conçus et les programmes appliqués de manière à tenir compte de cette grande diversité caractéristiques et de besoins. C'est dans cette perspective que le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance a initié et encouragé la création des structures d'éducation, de formation et d'encadrement pour des enfants et jeunes victimes d'handicaps, dont, entre autres,

l'Ecole des Sourds de Boulbinet, l'Ecole des Aveugles et Malvoyants de Ratoma, l'Institut des Jeunes Aveugles de Kankan (en Haute Guinée) et très prochainement le centre Nimba polyvalent de Matoto.

De sa création à nos jours, l'Ecole des sourds a formé 38 promotions totalisant un effectif de 698 élèves sourds. De nos jours elle compte un effectif de 185 élèves au niveau primaire.

De 1964, date de sa création, c'est seulement en l'an 2000 que l'Ecole des sourds a présenté pour la première fois des candidats à l'examen d'entrée en 7<sup>ème</sup> année avec 100% de succès. Depuis cette date, elle continue régulièrement à présenter des candidats aux différents examens de passage en 7<sup>ème</sup> année et au BEPC. Cette ouverture a permis l'orientation de 32 élèves sourds au Centre de formation professionnelle de Donka dans les filières de maçonnerie, plomberie et menuiserie.

Par ailleurs, le Ministère des Affaires Sociales en charge des personnes handicapés est en droit de préciser que tous les enfants handicapés n'ont pas besoin d'une structure spéciale d'éducation. Seules les catégories de malentendants, sourds, sourds-muets, malvoyants, aveugles, arriérés mentaux, autistes, épileptiques, etc. ont besoin d'une structure, d'un personnel, d'une pédagogie, des programmes et d'équipements spécifiques ou spéciaux pour leur éducation.

En revanche les enfants handicapés au niveau de la motricité (membres inférieurs), de préhension (membres supérieurs) n'ont besoin que des aides techniques de marche et d'adaptation des infrastructures existantes pour faciliter leur accessibilité. Il est à rappeler que la création d'écoles spécifiques destinées à l'éducation d'un type d'handicap est une forme de marginalisation. C'est pourquoi, avec la nouvelle vision mondiale sur les systèmes éducatifs des enfants handicapés, le système intégratif a été le modèle imposé par l'UNESCO à tous les Etats membres qui consisterait à préparer les enfants pour être aptes à l'intégration scolaire. C'est dans cette perspective que la République de Guinée, à travers le département des Affaires Sociales a suscité un programme d'enseignement spécialisé sur l'établissement d'un **modèle inclusif** en Guinée avec les partenaires au développement dans le programme d'éducation pour tous ((programme sectoriel de l'Education)).

## **Composition et Organisation de l'Etablissement :**

Avec au départ 14 élèves dont 9 garçons et 5 filles, l'école des sourds – muets compte de nos jours, un effectif de 185 élèves dont 73 filles et 112 garçons répartis entre la maternelle et la classe de 6<sup>ème</sup> année.

En termes de difficultés rencontrées par cette école dans le cadre de son fonctionnement on peut citer :

- L'insuffisance de matériel didactiques,
- L'insuffisance de ressources humaines qualifiées ;
- L'insuffisance de salles de classes ;
- Le manque d'équipements pour le Cabinet d'audioprothèse
- Le manque de dispositifs liés au ramassage des enfants (bus de ramassage et carburant).

L'Ecole des Sourds - Muets des aveugles et malvoyants comprend une Direction, une Direction des Etudes, six salles des classe, des services d'appui.

## **II – Perspectives et besoins pour 2014 :**

Conformément aux objectifs ambitionnés dans le plan stratégique du Département, il est prévu la réalisation des activités ci – après :

► la dotation de l'école :

d'un bus de ramassage des élèves

d'un stock de carburant nécessaire pour le fonctionnement du bus

de matériels didactique, scolaire et pédagogique

de matériels et de fournitures informatiques

- ▶ le renforcement des capacités du personnel.
- ▶ la re-dynamisation de partenariats,
- ▶ L'équipement et le fonctionnement du Cabinet d'audio-prothèse.

-Effectif des enseignants : 11 dont 3 femmes

-Langues des signes Américain et canadien

-Besoins : perfectionnement de l'audioprothésiste dans un cabinet d'audio-prothèse en France

**Le Directeur**

**Mamadou Aliou BARRY**

**Tel :+22467747801**

**mail :alioumamadou10@yahoo.fr**